

Paris, le 21 mai 2021

OBJET : Convocation pour la réunion de l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2021

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à [l'Assemblée Générale Mixte](#) qui se tiendra :

jeudi 24 juin 2021, à 9h30

**Par visioconférence (<https://us02web.zoom.us/j/82602247404>),
ou en présentiel (merci de confirmer, places limitées)**

dans les locaux de l'ARPP
23 rue Auguste Vacquerie
75016 Paris
Tél 0140151540

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- 1 Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020,
- 2 Rapport moral, administratif et de gestion du Président du Conseil d'Administration,
- 3 Rapport financier du Trésorier,
- 4 Rapport du Commissaire aux Comptes,
- 5 Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020,
- 6 Quitus aux Administrateurs,
- 7 Validation de la cotisation 2021,
- 8 Point sur la Commission de Contrôle,
- 9 Point sur les travaux 2020 de l'équipe pluridisciplinaire,
- 10 Réforme en cours de la Santé au Travail,
- 11 Questions diverses.

A titre extraordinaire

- 12 Approbation de l'opération de fusion entre le CMPC et le SIST CMB,
- 13 Autorisation donnée au Président de signer le Traité de fusion,
- 14 Mandat donné au Président pour signer un éventuel avenant au Traité de fusion en cas de modifications législatives ou réglementaires,
- 15 Pouvoirs conférés au Président,
- 16 Questions diverses.

En raison de l'importance des décisions à prendre, nous comptons sur votre présence.

En effet, pour rappel et conformément aux statuts, la présence d'au moins la moitié des adhérents, plus un, présents ou représentés, est nécessaire pour la validité des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des adhérents présents ou représentés devant l'Assemblée générale ordinaire et à la majorité qualifiée des 2/3 des voix des adhérents présents ou représentés devant l'Assemblée générale extraordinaire.

Si vous étiez dans l'impossibilité d'être présent, nous vous invitons à vous faire représenter par un autre membre de l'Assemblée générale. A titre de rappel, chaque adhérent peut se faire représenter par un autre adhérent, qui doit être muni d'un pouvoir régulier, et qui doit être apte à participer à l'Assemblée générale.

Nous vous remercions de bien vouloir, le cas échéant, compléter et nous retourner le pouvoir ci-joint, et ce **avant le 18 juin 2021** à l'adresse suivante : vanessa.dalbis@cmpc-sist.com ou sara.zentilin@cmpc-sist.com

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 15-4 du Décret du 16 août 1901, nous appelons votre attention sur le fait que les documents suivants sont mis à votre disposition au siège social du CMPC :

- Le projet de traité de fusion entre le CMPC et le SIST CMB ;
- Le rapport du Commissaire à la fusion ;
- La liste des services du CMPC et du SIST CMB, avec indication de leur siège ;
- La liste des membres des Conseils d'administration du CMPC et du SIST CMB ;
- Un extrait des délibérations des Conseils d'administration du CMPC et du SIST CMB arrêtant le projet de fusion, avec indication du nombre de membres présents, du nombre de membres représentés et du résultat des votes ;
- Les trois derniers comptes annuels du CMPC et du SIST CMB ;
- Les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion des trois derniers exercices des deux Associations ;
- Les avis des Comités économiques et sociales du CMPC et du SIST CMB concernant le projet de fusion.

Nous vous rappelons que seuls les membres à **jour de leur cotisation** ont le droit de voter à l'Assemblée générale.

Si par extraordinaire le quorum nécessaire à l'approbation des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire n'est pas atteint, le Président a reçu pouvoir du Conseil d'Administration du 15 avril 2021, pour organiser une seconde Assemblée générale extraordinaire dans les 15 jours suivants.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.


Monsieur Stéphane MARTIN
Président

P.J : projet de résolutions, projet de Traité de fusion, rapport du commissaire à la fusion, comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, la liste des résolutions.

POUVOIR

Je soussigné(e)

Adhérent :

Adresse :

Code postal : Ville Tél :

Membre de l'Assemblée générale du CMPC

Donne pouvoir à :

Monsieur, Madame.....

Également membre de ladite Assemblée,

A l'effet de :

- Me représenter à **l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2021 à 9h30** qui se tiendra par visioconférence ou en présentiel (après accord).
- Voter et de prendre toutes décisions en mon nom.

Fait à,

Le

Mention manuscrite « Bon pour pouvoir » et signature

Selon l'article 10 des statuts, chaque adhérent peut se faire représenter par un autre adhérent, qui doit être muni d'un pouvoir régulier, et qui doit être apte à participer à l'Assemblée.